



Communiqué de presse

Paris, le 28 septembre 2009

L'ANFH simplifie la collecte des trois principaux fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière

Le conseil d'administration de l'ANFH a décidé de simplifier les modalités de collecte des trois principaux fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière : Plan-2,1%, FMEP-0,6% et CFP/VAE/BC-0,2% de la masse salariale.

A partir du 1er janvier 2010, les cotisations devront être versées mensuellement à l'ANFH et calculées sur la base de la masse salariale en cours.

La mensualisation des versements et l'harmonisation de l'assiette de calcul permettent aux établissements d'automatiser les versements, en les rattachant aux opérations de traitement des paies via un paramétrage des systèmes d'information. Des courriers et notices ont d'ores et déjà été adressés aux établissements et un espace est consacré à la mensualisation de la collecte sur le site de l'association : www.anfh.fr

L'ANFH en bref - www.anfh.fr

L'ANFH est l'OPCA de la fonction publique hospitalière. L'association est agréée par le ministère de la santé, et des sports pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnel (CFP) et du bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), au financement des études promotionnelles (0,6% de la masse salariale depuis 2009) et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8% de la masse salariale)

Animés par trois valeurs structurantes, paritarisme, solidarité et proximité, plus de 1000 administrateurs bénévoles et 26 délégations régionales œuvrent depuis 34 ans pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médicosociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.

Les grandes missions de l'ANFH

- **la collecte et la gestion** des fonds destinés au financement des plans de formation des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnel (CFP), du congé pour Validation des Acquis de l'Expérience et du congé pour bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), du Fonds mutualisé relatif au financement des études promotionnelles (0,6% de la masse salariale) et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8% de la masse salariale),
- **l'information et le conseil** des adhérents et de leurs agents,
- **le développement de la formation** en organisant des actions de formation nationales et régionales en proposant aux responsables formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

Contacts presse :

ANFH

Kristel Hamon, Service Communication :

01 44 75 12 95 / 68 69 (ass.), k.hamon@anfh.fr

MCC

Marie-Céline Terré : 01 42 85 47 31 / 06 09 47 47 45, mcterre@ozinfos.com

Gaëlle Thomas : 01 42 85 47 33 / 06 13 75 19 87, gaelle@ozinfos.com